

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

### Steinfels freeze-ex Spray de froid

#### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

##### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Steinfels freeze-ex Spray de froid
<b>Code du produit</b>	15283.0002.003/
<b>UFI</b>	ECGM-CEN4-E6F0-4E0T

##### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Produit de nettoyage
---	----------------------

##### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 (Tox Info Suisse)
<b>Date de révision</b>	17.01.2022
<b>Version</b>	2 (Version précédente: 1 (GHS))

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Aérosols, Catégorie 1, H222 H229

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence** P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

**Informations supplémentaires** Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**Identificateur de produit** Non demandé.

**2.3. Autres dangers** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
butane (containing $\geq 0,1$ % butadiene (203-450-8))	50% - 75%	Carc. 1A H350, Muta. 1B H340, Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 106-97-8 No.-CE: 203-448-7 No.-Index: 601-004-01-8
Propane	30% - 50%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Boire de l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si nécessaire.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser un produit chimique sec, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu. La combustion produit des fumées irritantes. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipement spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

**Conseils pour les secouristes**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Éviter une exposition directe au soleil.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**butane (containing  $\geq 0,1$  % butadiene (203-450-8)) (CAS 106-97-8)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 3200 ppm STEL [KZGW] (listed under Butane)  
7600 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (listed under Butane)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 800 ppm TWA [MAK] (listed under Butane (all isomers))  
1900 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (listed under Butane (all isomers))

Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs) 1600 ppm STEL [KZGW] (3 X 60 min)  
3800 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (3 X 60 min)

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs) 800 ppm TWA [TMW] (listed under Butane (all isomers))  
1900 mg/m<sup>3</sup> TWA [TMW] (listed under Butane (all isomers))

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations) 4000 ppm Peak (listed under Butane)  
9600 mg/m<sup>3</sup> Peak (listed under Butane)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy classification not yet possible

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs) 1000 ppm TWA MAK  
2400 mg/m<sup>3</sup> TWA MAK

Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs) 1000 ppm TWA AGW (exposure factor 4)  
2400 mg/m<sup>3</sup> TWA AGW (exposure factor 4)

**Propane (CAS 74-98-6)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 4000 ppm STEL [KZGW]  
7200 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 1000 ppm TWA [MAK]  
1800 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK]

Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs) 2000 ppm STEL [KZGW] (3 X 60 min)  
3600 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (3 X 60 min)

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs) 1000 ppm TWA [TMW]  
1800 mg/m<sup>3</sup> TWA [TMW]

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations) 4000 ppm Peak  
7200 mg/m<sup>3</sup> Peak

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy classification not yet possible

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs) 1000 ppm TWA MAK  
1800 mg/m<sup>3</sup> TWA MAK

Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs) 1000 ppm TWA AGW (exposure factor 4)  
1800 mg/m<sup>3</sup> TWA AGW (exposure factor 4)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas fumer.

## Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements étanches. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	- 42
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	1.5 Vol % / 10.9 Vol %
<b>Point d'éclair:</b>	- 80
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	pratiquement insoluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	8300 hPa

Densité et/ou densité relative: 0.55  
Densité de vapeur relative: Non déterminé.  
Caractéristiques des particules: Non applicable.

## 9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Pas d'information disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair du solvant.

**10.5. Matières incompatibles** Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë** Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.  
**butane (containing ≥ 0,1 % butadiene (203-450-8)) (CAS 106-97-8)**  
Inhalation LC50 Rat = 658 g/m3 4 h(NLM\_CIP)  
**Propane (CAS 74-98-6)**  
Inhalation LC50 Rat > 800000 ppm 15 min(ECHA\_API)

**Corrosion/irritation cutanée** Donnée non disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Donnée non disponible.

**Sensibilisation respiratoire/cutanée** Donnée non disponible.

**Cancérogénicité** Donnée non disponible.

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Donnée non disponible.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS inflammables
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables. Classe 2. Étiquettes ADR/RID 2.1. Code de classement 5F. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (D).
<b>IMDG</b>	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, inflammable. Classe 2. Étiquettes IMDG 2.1. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. No EMS F-D, S-U. Polluant marin: Polluant marin: Non..
<b>IATA</b>	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: Aerosols, inflammable. Classe 2. Étiquettes IATA 2.1. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 (75 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y203 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 203 (150 kg).

<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables. Classe 2. Étiquettes ADN 2.1. Code de classement 5F. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 0. VOC (CH) = 100.00000000
------------------------------------	--

#### **butane (containing ≥ 0,1 % butadiene (203-450-8)) (CAS 106-97-8)**

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2711.1390, 2901.1019
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing ≥0.1% w/w Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. (C) (containing ≥0.1% Butadiene) Use restricted. See item 29. (C) (containing ≥0.1% Butadiene) Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 1 - Carcinogens: Category 1A (Table 3.1) / Category 1 (Table 3.2)	Present (C) (containing ≥0.1% Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 4 - Mutagens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)	Present (C) (containing ≥0.1% Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 561, non-hazardous to water (1,3-Butadiene <0.1%)
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present (components of liquified petroleum gas may contain 30-40% unsaturates (propene, butenes))

#### **Propane (CAS 74-98-6)**

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2711.1290, 2711.2990
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 560, non-hazardous to water
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present (components of liquified petroleum gas may contain 30-40% unsaturates (propene, butenes))

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H220: Gaz extrêmement inflammable. H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H340: Peut induire des anomalies génétiques. H350: Peut provoquer le cancer.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.